Caen, le 08/07/2020

Comité Technique Local du 08/07/2020
Compte-rendu

Sous la présidence de M Bernard TRICHET – AGFIP, un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 08 Juillet 2020 avec pour ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14/06/2018, pour avis ;
- Point sur l'évolution de la reprise progressive d'activé suite au déconfinement, pour information;
- Aménagement des horaires d'ouverture de la trésorerie de Ouistreham, pour avis;
- Bilan de l'exécution budgétaire 2019 et prévisions budgétaires 2020, pour information;
- Bilan de l'activé 2019 des volontaires du service civique, pour avis ;
- Rapport d'activité 2019 de la DDFIP du Calvados, pour information ;
- Bilan d'activité 2019 de la formation professionnelle, pour information ;
- Questions diverses.

Avant de rentrer dans les débats de ce CTL particulier limité dans sa forme par le nombre de représentants et dans sa durée fixée à 2H00. Malgré la demande de fournir nos déclarations liminaires par mail avant la tenue de la réunion, les représentants de Solidaires Finances Publiques Calvados ont fait la lecture d'une déclaration liminaire (Voir ci-après) abordant le contexte actuel de la Fonction publique et de la DGFIP.

Notre liminaire a quelque peu fâché M TRICHET qui a regretté qu'après une période considérée de part et d'autre comme constructive, nous soyons revenus au dialogue d'avant. Peut-être aurait-il fallu pour cela que la DGFIP ne revienne pas, elle aussi, à ses démons d'avant comme la sortie d'une note sur le vol des congés en pleine crise sanitaire, une mesquinerie sur une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle ou la convocation d'un CTR sur le Nouveau Réseau de Proximité en Juin ???

Nous avons eu droit ensuite à un grand débat sur notre rôle dans cette crise et surtout centré sur l'accueil physique des usagers, dans lequel le DDFIP a regretté notre reprise tardive alors que tout avait été mis en place pour assurer celui-ci dans des conditions acceptables ou tout du moins autant que dans les magasins.

Les réponses aux liminaires et le débat qui s'en est suivi n'ont permis de traiter que les points 1 à 3 et un point a été fait quant au versement et aux conditions d'attribution de la prime « COVID ».

Concernant l'aménagement des horaires d'ouverture de la trésorerie de Ouistreham, il était demandé au CTL réuni de se prononcer sur la fermeture de cette trésorerie le vendredi matin en plus de ses fermetures habituelles des mercredis toute la journée et vendredis après midi ce qui conduisait à une fermeture de 2 journées pleines par semaine.
Vos représentants ont rappelé que s'ils comprenaient les demandes des agents de ce site en sous effectifs, ils ne pourraient se prononcer favorablement sur cette demande qui entraînerait un recul du service public.

Solidaires Finances Publiques Calvados – Tél: 07-83-33-31-04 – Mel : solidairesfinancespubliques.ddfip14@dgfip.finances .gouv.fr

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont, à la surprise de M TRICHET qui n'était visiblement pas au courant, rappelé que le marché se tenait le vendredi matin à 50 mètres de la trésorerie. Ils ont également rappelé l'action qui y avait été menée à l'automne 2019 avec les agents du site contre la fermeture de la trésorerie et qui avait permis de récupérer un nombre significatif de signatures sur la pétition que nous avions fait circuler. Nous avons rappelé que pour l'heure, le NRP n'a toujours pas été acté et qu'à cet instant, la trésorerie de Ouistreham ne ferme pas.
Nous avons également rappelé que cette fermeture était un nouveau recul du service public alors qu'il a démontré toute son importance durant la crise que nous venons de vivre.
Solidaires Finances Publiques milite pour un maintien du service public, avec bien sûr un nombre d'agents suffisant pour y parvenir.

Après notre exposé, M TRICHET a finalement retiré ce point de l'ordre du jour et la proposition de fermeture le vendredi ne sera donc pas mise en œuvre !

Le temps imparti étant pratiquement achevé, M TRICHET a tenu à nous faire un point sur le versement et les conditions d'attribution de la prime COVID. Il en ressort les éléments suivants :

- les AGFIP et AFIP ont été exclus du dispositif dans le Calvados
- les A+ ont vu le montant auquel ils pouvaient prétendre plafonné à 330€
- 77 agents ont perçu le montant maximal, soit 1000€. Il s'agit d'agents présents sur l'intégralité de la période
- 185 agents ont perçu 330€. L'agent ayant la plus faible présence l'a été 17 jours.
- les chefs de service n'ont pas été consultés et la répartition ne s'est faite qu'à partir du recensement des agents présents qui était envoyé chaque jour aux RH .
- il nous sera communiqué dans les jours à venir un état « statistique » permettant de situer les bornes maximales et minimales ouvrant droit au versement
- la DDFIP 14, contrairement à d'autres directions, a versé la totalité de ce qui lui était permis et ce sont bien 30 % des agents qui la percevront.

Nous avons par ailleurs appris que compte tenu des retards pris par les collectivités, le passage aux caisses sans numéraire ne serait pas appliqué strictement dans l'immédiat dans nos services en l'absence de QR code sur les avis envoyés aux usagers. En effet, l'encaissement chez les buralistes ne serait possible qu'à cette condition…

Les points qui n'ont pas été traités seront revus à la rentrée.

Début du CTL : 14H30
Fin des travaux : 16H45

Les élus de Solidaires Finances Publiques Calvados ayant siègés : Stéphanie GEFFROY (EDR), Juvénal YAPI I MBOCK (EDR) et Ludovic PIQUOT (SIP CAEN NORD).